

de la justice, ainsi que les autres membres du gouvernement savent parfaitement qu'ils n'ont pas agi avec loyauté ni avec justice à l'égard de la province. Ils savent, au contraire, qu'ils ont retranché cet item purement par dépit contre le représentant de cette localité. C'est une autre preuve de déclarations qui ont été souvent faites dans cette chambre, que le gouvernement n'entend faire exécuter des travaux que dans des comités représentés par ses partisans. Si mon honorable ami (M. Welsh) avait été un partisan du gouvernement, on lui aurait accordé \$3,500 pour ces travaux.

Nous avons dans ce budget la preuve d'une violation réfléchie de la résolution adoptée par cette chambre, il y a quelques semaines, par laquelle le gouvernement a annoncé au pays qu'il agirait, à l'avenir, s'il ne l'avait pas fait dans le passé, de façon à rendre justice égale aux diverses divisions électorales, sans s'occuper si les représentants de ces divisions l'appuient, ou non. Ce soir, nous le voyons violer de propos délibéré ses promesses, en bifant un misérable crédit de \$1,000, lorsque l'ingénieur avait déclaré qu'il devait être de \$3,500, et il a fait cela pour punir un collègue électoral, parce qu'il n'était pas un partisan du gouvernement. La conduite tenue ce soir par le gouvernement est dépourvue de principes, et je crois que nous sommes justifiables de demander que le comité lève sa séance, afin que le gouvernement puisse essayer de se repentir du mal qu'il vient de faire. Il lui reste peut-être un peu de conscience, et il peut reconsidérer son action, que je qualifie d'outrageante.

M. MILLS (Bothwell) : Lorsqu'un membre quelconque de cette chambre prend conseil de sa passion, il est exposé à ne pas juger très sainement. Je crois que mon honorable ami, le député de l'Île du Prince-Edouard, s'est servi d'un langage passablement dur à l'adresse du ministre des travaux publics, et que le gouvernement a fait une erreur encore plus grande en bifant la faible somme de \$1,000. Mon honorable ami, le député de l'Île du Prince-Edouard (M. Welsh) était très mécontent parce que le crédit proposé était si inférieur à la somme recommandée par l'ingénieur. Il me semble que le gouvernement n'a pas agi sur le conseil de l'honorable député, il a agi sur le conseil de son ingénieur. Il n'avait pas placé ce crédit dans le budget pour plaire à mon honorable ami, le député de l'Île du Prince-Edouard, et si ce crédit n'avait pas été inséré dans l'intérêt public, il n'était pas justifiable. Si cet argent était destiné à une fin légitime, et était accordé dans l'intérêt public, il me semble on ne peut plus inconvenant de le biffer, simplement parce que mon honorable ami, à une heure du matin, s'est servi d'un langage peu conciliant à l'adresse du ministre des travaux publics.

M. WELSH : Votre honorable ami ne retirera pas une seule de ses paroles. Il va en ajouter une foule d'autres.

M. MILLS (Bothwell) : Je crois que le comité devrait réinsérer cet item dans le budget, et passer ensuite à l'item suivant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A propos de la question qui occupe présentement la chambre, je dois faire remarquer ce fait : En vertu de notre traité avec l'Île du Prince-Edouard, nous nous sommes chargés d'un grand nombre de ses ports et de ses brise-lames ; que ce fût sage ou non, nous l'avons fait. Or, je crois que ce port de New London est l'un des plus importants de l'Île du

Prince-Edouard. Il est passablement sûr que cet argent était requis pour des réparations nécessaires, et qu'il ne soit pas dépensé pour cette fin, le pays devra bientôt dépenser une plus forte somme pour mettre ce port en bon état. Tous ceux qui ont une connaissance quelconque de ces travaux, savent que la plus mauvaise politique possible est de laisser ces ports à la merci des vents, de la marée et de la mer, et qu'en général, cela a entraîné des dépenses quatre ou cinq fois plus considérables pour le pays. Or, la question est de savoir si mon honorable ami le député de l'Île du Prince-Edouard (M. Welsh) ou l'honorable ministre des travaux publics peut avoir ou n'avoir pas su se contenir dans cette discussion, mais il n'y a aucun doute que le gouvernement n'occupe pas une position très honorable à ce sujet. Il avait soumis ce crédit de \$1,000, que mon honorable ami (M. Welsh) dit être trop faible, et son opinion doit avoir du poids, comme étant celle d'un homme qui connaît le pays, et qui est expert en ces matières. Son opinion est appuyée de la façon la plus forte par l'ingénieur du ministère. Il est indubitable que le gouvernement a pris la responsabilité de proposer un crédit de \$1,000, lorsque son propre ingénieur avait recommandé presque quatre fois cette somme, et il est incontestable qu'il n'a pas agi d'une manière très digne en abandonnant le crédit, parce qu'un honorable membre de cette chambre avait eu une querelle avec un autre. Si j'interviens—et plus tard, sinon pendant la présente session, j'appellerai l'attention de la chambre sur ce point—c'est parce qu'il est presque certain que si vous négligez de faire maintenant à ce port les réparations nécessaires, nous serons forcés, dans un an ou deux, de dépenser huit ou neuf fois la somme demandée aujourd'hui.

La motion à l'effet que le comité lève sa séance est retirée.

Réparations au brise-lames de la Pointe-à-Nègre, port de Saint-Jean. \$25,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien nous a coûté ce brise-lames ?

Sir HECTOR LANGEVIN : \$436,000. Comme le sait l'honorable député, ce brise-lames est destiné à protéger le port de Saint-Jean.

Berthier (en bas) réparations à la jetée. . \$500

M. CHOQUETTE : Je crois qu'il est nécessaire de donner quelque chose pour le quai de Berthier. La présente somme n'est pas pour le pavage du quai ni pour une bâtisse sur le quai pour y installer une lumière. Je crois que l'an dernier, lorsque les travaux ont été commencés, une certaine somme avait été votée pour cette fin, mais elle n'a pas été suffisante.

Sir HECTOR LANGEVIN : Ceci est pour le nouveau *slip*.

M. CHOQUETTE : C'est un pilier qui a été brisé.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il y a une rampe qui a été brisée par la tempête, et il s'agit de la remplacer.

M. CHOQUETTE : Je crois que le quai a été brisé.

Sir HECTOR LANGEVIN : Eh bien ! s'il y a quelques réparations à faire, je puis les faire faire sur le crédit général.

M. CHOQUETTE : J'espère M. le Président, que le gouvernement a pris connaissance du rapport